



Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

Siège social : 55 rue Popincourt, 75011 Paris

Téléphone : 01 43 55 96 08

e-mail : contact@robinstoits.org

Site : www.robinstoits.org

Lettre ouverte

Paris, le 14 Janvier 2010

Objet : Téléphonie mobile
Reconnaissance de la toxicité

Madame BLUMENTHAL
Maire
du XIIème Arrondissement de Paris

Madame,

Vous êtes informée que le Maire de Paris a récemment et publiquement reconnu la toxicité sanitaire de la téléphonie mobile.

Et qu'il a fait part des mesures qu'il prévoit pour l'atténuer.

Nous vous demandons de prendre publiquement position sur le sujet de ce scandale sanitaire et d'adresser, en tant que Maire d'Arrondissement, une lettre ouverte au Maire de Paris.

Sur deux points :

- Lui rappeler que sur ce grave problème de santé, la responsabilité des autorités politiques locales est engagée.

Qu'elle est personnelle, civile et pénale.

Lui rappeler en outre que les condamnations judiciaires des opérateurs se succèdent.

Mentionner qu'une Cour d'Appel vient de reconnaître par Jugement que des cancers sont effectivement causés par des émissions de ce type.

- Lui signaler que dans le groupe d'immeuble Charenton Erard de Paris-Habitat une hécatombe est en cours et qu'elle fait l'objet d'un dossier sanitaire.

Lui demander en conséquence d'imposer aux opérateurs une très importante diminution d'intensité, de toute urgence, sur les antennes posées sur le groupe et à proximité.

Votre responsabilité, sur le plan moral, est également engagée.

Nous vous remercions d'avance de votre efficacité,

Et vous prions de croire, Madame, à toute notre considération.

P.J. :

- La Trousse

- Jugement de Créteil du 11/08/2009

- Communiqué de Presse du 08/01/2010

Robin des Toits